

Les Planchettes, le 20 décembre 2011

Gestion des déchets

Dès le 1^{er} janvier 2012

Dès le 1^{er} janvier 2012, le canton de Neuchâtel introduit la taxe au sac poubelle. Toutes les communes, à l'exception de Val-de-Travers, qui testera une taxe au poids, adopteront le même système : un seul sac, estampillé « **sacNEva** », de couleur gris et muni d'une attache orange. Celui-ci devra être utilisé pour les ordures ménagères. Son prix ?

17 litres	/	Fr. 1. –
35 litres	/	Fr. 2. –
60 litres	/	Fr. 3.40
110 litres	/	Fr. 6.30



Pour que ce changement soit une réussite, La commune des Planchettes compte sur un effort à la fois collectif et individuel. Le soin que nous, Planchottières et Planchottiers, apporteront au tri de nos déchets sera décisif. Plus nous trierons nos déchets, moins nous aurons d'ordures ménagères à glisser dans les nouveaux sacs.

Pour vous faciliter la tâche au quotidien, la commune des Planchettes possède un point de collecte des déchets depuis plusieurs années sur la place du Pavillon et un dispositif pour l'alu et les boîtes de conserve sera prochainement mis en place par VADEC. Nous vous rappelons que vous avez accès également aux « ECOPOINTS » de la ville de La Chaux-de-Fonds.

Le Conseil communal est conscient des efforts que ces changements ne manqueront pas d'engendrer. Il vous encourage à y participer pleinement tout en vous assurant de leur complet soutien.

Tout contrevenant n'utilisant pas de sac officiel Neva sera mis à l'amende.

Etant donné qu'il y a un seul sac officiel pour tout le canton vous pouvez les acheter dans toutes les grandes surfaces du canton, à la poste et **également à la commune.**

La commune a également prévu trois tournées de ramassages de déchets encombrants combustibles « **DEC** » durant l'année 2012. Comme d'habitude, une benne sera mise à disposition sur la Place du Pavillon. Ces tournées sont **uniquement réservées à l'usage des ménages et des particuliers.** Les dates vous seront indiquées sur le Plan de collecte 2012.

Le Conseil communal a décidé qu'il n'y avait pas d'industrie sur le territoire communal ; ceci pour des raisons pratiques d'éliminations de tels déchets, car il aurait fallu mettre des containers de 800 litres et avoir un véhicule équipé d'une balance intégrée, ce dont n'est pas équipé notre transporteur actuel. Par conséquent, les agriculteurs devront éliminer leurs déchets agricoles par leur propre moyen en les amenant directement à Vadec ou en

choisissant la filière d'élimination de leur choix pour certains déchets spécifiques. Pour se faire, ils devront prendre contact avec l'administration pour que le Conseil communal leur délivre une autorisation.

Afin de vous permettre d'avoir une vision générale de ce changement, nous vous indiquons au moyen des tableaux suivants, la projection pour l'année 2012. Il est important encore de signaler que le Conseil communal doit transmettre le 31 octobre de chaque année au Conseil d'Etat la valeur de la taxe de base pour l'année suivante en tenant compte des progrès fait par les concitoyens de la commune.

Comparaison entre 2011 et 2012

année 2012

Pondération des ménages:	Taxe de base	sacs taxés *	Total annuel
1 personne	1.0	40.00	77.10
2 personnes	1.8	72.00	138.80
3 personnes	2.4	96.00	185.10
4 personnes	2.8	112.00	215.95
5 et plus personnes	3.0	120.00	231.40

* Estimation basée sur la moyenne suisse de tri, à savoir 50% du total des ordures ménagères

année 2011

Pondération des ménages:	Taxe de base	sacs poubelles	Total annuel
1 personne	1.0	110.00	9.65
2 personnes	1.8	198.00	17.40
3 personnes	2.4	264.00	23.20
4 personnes	2.8	308.00	27.05
5 et plus personnes	3.0	330.00	28.95

La taxe au sac poubelle ne couvrira qu'une partie des dépenses pour éliminer les déchets provenant des ménages. Le solde sera couvert par :

- Une taxe de base en fonction du nombre de personnes composant le ménage
- Une participation prise sur l'impôt (à hauteur de 20% des coûts totaux d'élimination).

Pour finir, l'année 2012 est une année de changement et d'analyse. Le Conseil communal est prêt à recevoir toutes doléances et remarques par écrit, afin d'améliorer la gestion des déchets.

LE CONSEIL COMMUNAL

Pour tout complément d'information, vous pouvez vous adresser au Bureau communal ou également consulter notre site Internet : www.les-planchettes.ch